



Pour transformer une société agricole en un GAEC avec un expert

Objectifs

Accompagner la transformation des EARL et des SCEA en un GAEC pour être en phase avec le nouveau régime des paiements pour 2015

Service

Une prise en charge globale du dossier par notre expert :

- Valider les conditions d'agrément du futur GAEC.
- Préciser les conditions d'affectation des résultats (rémunération du travail et répartition des résultats)
- Accompagnement pour les démarches administratives
- Conseil pour le transfert du foncier et des droits économiques.

Résultats

Agrément du futur GAEC auprès de la DDT

Mise en place de la nouvelle structure sociétaire, avec mise à jour des statuts et immatriculation au RCS

Information des partenaires (MSA, DDT, comptable, ...)

Livrables

Remise des documents officiels finalisés.

Extrait Kbis à jour du GAEC.

Public

EARL et SCEA dont le fonctionnement s'apparente au GAEC

Les +

+ de simplicité

Une prestation clé en main

+ de sécurité

Nos experts sont spécialisés en droit des sociétés agricoles et sont formés à chaque évolution de réglementation.

Modalités

Facturation sur la base de 2 à 4 journées du conseil spécialisé de l'année en cours. (Tarifs et conditions de vente sur demande)

Prestation individuelle assurée par un juriste spécialisé

Rendez vous au bureau ou sur l'exploitation

